



# LES PAGES COMMUNALES

## Périmètres de Protection des sources

La commune a engagé en 1998 la procédure d'instauration des périmètres de protection sur ses trois ressources en eau potable, avec l'assistance du Conseil Général de la Haute-Savoie : les captages du Lyaud, de Chatelaret et des Challes.

Les périmètres de protection ainsi que les différentes prescriptions et travaux nécessaires à la mise en conformité de ces captages ont été définis par Jean-Paul Rampoux, hydrogéologue agréé, dans un rapport daté du 25 juin 1999.

L'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui instaure les périmètres de protection (n° 50-2007) a été signé le 07/02/2007.

La DUP a permis d'engager l'acquisition par la commune des terrains des périmètres de protection immédiate des captages (4 625 m<sup>2</sup> acquis pour les captages de Challes et Chatelaret, les terrains du périmètre de protection du captage de Lyaud étant déjà propriété communale).

Soucieuse de la qualité de ces ressources, la collectivité a souhaité poursuivre cette démarche et réaliser les travaux de protection préconisés par l'hydrogéologue.

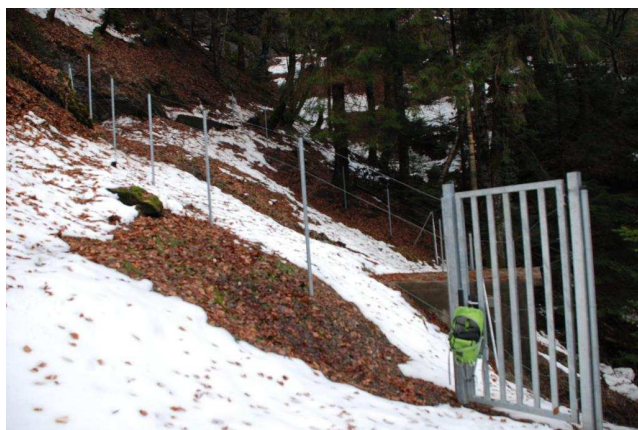


L'entreprise ROUDET a été retenue pour réaliser ces travaux, après consultation.

Les travaux se sont déroulés à l'automne 2011 et au cours du printemps et de l'été 2012 et consistaient, par captage :

### Captage du Lyaud

- Reprise de la maçonnerie et de la peinture de la chambre,
  - Collecte des eaux de ruissellement en amont du périmètre immédiat
  - Travaux forestiers et espaces verts : abattage, débroussaillage, nettoyage du périmètre immédiat,
- Clôture du périmètre de protection immédiate (poteaux d'une hauteur utile de 2 mètres, 6 rangées de fils, portail)





# LES PAGES COMMUNALES

## Périmètres de Protection des sources



### Captage des Challes

- Reprise de l'accès, nettoyage du chemin forestier, création d'un accès depuis le chemin forestier jusqu'aux ouvrages du captage.
- Changement des bondes de trop-plein / vidange et remplacement par des éléments en inox, fourniture et pose d'une crépine en inox sur le départ de la conduite d'adduction.
- Nettoyage des ouvrages et reprise de la maçonnerie au niveau des angles. Mise en œuvre d'un crépi rustique,

peinture, brossage des portes des ouvrages

- Pose d'une grille sur l'aération de la chambre,
- Travaux forestiers et espaces verts : abattage, débroussaillage, nettoyage du périmètre de protection immédiate. Clôture du périmètre de protection immédiate,



### Captage du Chatelaret

- Changement des bondes de trop-plein / vidange et remplacement par des éléments en inox, mise en œuvre d'une crépine inox sur le départ de la conduite d'adduction.
- Peinture, brossage des portes de la chambre de réunion,
- Travaux forestiers et espaces verts : abattage, débroussaillage, nettoyage du périmètre de protection immédiate, Clôture du périmètre de protection immédiate,

**Montant total Ht des travaux : 47 236 €**

**Aide de l'Agence de l'eau : 23 618 €**

**Aide du Syndicat Mixte Eau et Assainissement (Conseil Général) : 3 975 €**

